



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

JUILLET 2023

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le mercredi 26 juillet 2023 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres étaient présents.

TRAVAUX DE RENOVATION DU MULTIPLE RURAL

Des travaux de rénovation et de remise aux normes du Multiple Rural s'avèrent nécessaires. Plusieurs entreprises ont été consultées à ce sujet. Le Conseil Municipal a donc validé des devis pour un montant de 45 875 € HT. Une subvention de la Région est sollicitée pour 30 % de la dépense totale.

REGULARISATIONS DE VOIRIE DIVERSES

Suite à des demandes de la Direction Départementale des Territoires du Cantal, il importe de procéder à des régularisations de voirie : intégrer une parcelle desservant le lotissement communal ainsi que les parkings et les places publiques dans le domaine public routier communal. De plus, la voie communale n°16 au Bouyssonot est déclassée du tableau de voirie, même si les fonctions de desserte des habitations ne sont aucunement impactées.

CONVENTION CONCERNANT LE RPC CROS-ROUFFIAC

Le Conseil Municipal décide de rompre la convention de partenariat avec la commune de Rouffiac concernant le remboursement des frais inhérents à l'école située à Rouffiac, à compter du 01^{er} septembre, et de dissoudre par conséquent le Regroupement Pédagogique Concentré Cros-Rouffiac.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE CURAGE DE LA STEP DU BOURG

Accord est donné pour le renouvellement de la convention avec Alliance Nouvelle Aquitaine pour le pompage et le nettoyage de la fosse toutes eaux située à Perrufe, à raison de deux fois par an.

LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

L'assemblée délibérante décide de répondre favorablement à deux demandes pour louer des logements communaux, lesquels sont : l'appartement récemment rénové aux Anciennes Ecoles et le studio sis le bâtiment situé au-dessus du Multiple Rural.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Conformément à la loi 3DS, un référent déontologue a été nommé pour permettre à tout élu local de « pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux en cours :

* L'entreprise IZOULET a posé la suite du garde-corps sur le mur derrière le Multiple Rural ainsi qu'une main courante côté rampe handicapés à la salle polyvalente.

* Le ravalement des façades des Anciennes Ecoles est en cours de réalisation par l'entreprise LACOMBE BOURGEOIS.

* Les travaux de finition et de point-à-temps par EUROVIA vont être finalisés prochainement.

* La SAUR a procédé à la pose de compteurs de télésurveillance sur les compteurs sectionnaires mi-juillet. La campagne de renouvellement des compteurs individuels va commencer à partir de début août. Merci de réserver un bon accueil à l'agent en charge de cette mission.

- La Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne a décidé qu'à partir du lundi 24 juillet 2023, les containers de collecte d'ordures ménagères seront tous regroupés dans le Bourg à l'emplacement des colonnes de tri.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Mme le Maire,

Arlette GASQUET